

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent s'adresser soit au service de l'Action sociale (pour les personnes sans enfant), soit à une assistante sociale de l'Espace commun des solidarités (pour les familles) afin de les aider dans la définition d'un projet.

Le projet peut être de différents types. En plus de l'aspect financier, la démarche peut comporter un projet social :

- ▶ financier : par exemple, afin de régulariser une dette de loyer. Les économies réalisées durant sa période d'accès à l'épicerie pourront ensuite être réinvesties
- ▶ social : par exemple, pour rompre un isolement social ou favoriser le lien social.

Chaque dossier est examiné par une commission mensuelle d'attribution (composée de représentants de la Ville, du service de l'Action sociale, de l'Espace départemental des solidarités, de l'épicerie solidaire).

L'association est également un lieu idéal pour l'échange de savoirs, par le biais de différents ateliers (exemple : cuisine du monde) et d'autres animations, en collaboration avec des partenaires extérieurs, sur différents thèmes comme le surendettement, la santé, les économies d'énergie.

18, rue du Poitou

**Horaires :** lundi : 14h / 17h - mardi : 9h / 12h - jeudi : 15h / 19h - vendredi : 9h / 14h

**Renseignements :**

SOL'EPI : 01 46 86 68 13

Service de l'Action sociale : 01 45 60 18 86

Espace commun des solidarités : 01 41 80 18 95

SOL'EPI, structure financée par la ville de Chevilly-Larue, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales fonctionne grâce à la présence de nombreux bénévoles dont certains sont d'anciens bénéficiaires.

ALLER PLUS LOIN

### EN TÉLÉCHARGEMENT



**SOL'EPI journal n°0**

 TÉLÉCHARGER (.PDF, 1,79MO)


@ CONTACTEZ-NOUS



## MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36